

J. C. P. PROTEG.  
DEF. N. 4...

LÉGATION SUISSE  
EN  
ITALIE

Rome, le 29 Décembre 1875

96° 4  
268

*Ann. Ins. N. 3. I. 76*

Au haut Conseil fédéral  
Berne

Messieurs le Président et Messieurs,

*Entroug  
orig. 6. 3.*

J'ai peu de choses à ajouter ensuite de la réserve que je faisais dans mon rapport du 12 c. au sujet des Affaires de Goeschenen. Vous trouverez ci-avant copie de la Note du 22 Novembre par laquelle le Ministère des Affaires Étrangères accuse réception des 12 exemplaires du Rapport du 16 Octobre du Colonel Hold et me remercie de la communication.

Quelques personnes semblaient croire qu'il y aurait eu des interpellations à l'occasion de la discussion du budget. Il y eut une interpellation de M. Per-  
tami à l'occasion du chiffre de subside pour

*une annexe*



le tunnel du S.<sup>t</sup> Gothard. Mais eus un tout  
autre objet. M.<sup>r</sup> Berrani a paru se plaindre  
de la négligence des membres italiens du  
Conseil d'Administration.

Il va donc lieu de croire que la publication  
des faits tels qu'ils sont résultés de l'enquête  
et des mesures prises par le Conseil fédéral  
ont tranquillisé les gens raisonnables.

Même, un député viennois à l'occasion  
du budget du Ministère des Aff.<sup>s</sup> Étrangères  
avait cru devoir faire ressortir que la Suisse  
avait donné satisfaction pour les ouvriers  
italiens maltraités à Goeben, tandis que  
l'Autriche n'en avait pas fait autant  
pour les ouvriers italiens malmenés par les  
Slaves en Dalmatie.

Je pense donc que pour le moment l'opi-  
nion est apaisée sauf à savoir en son temps  
de quelle manière les mesures désirées  
par le Conseil fédéral auront été exé-  
cutées soit par les Cantons, soit par  
l'entrepreneur.

Ceci en réponse à votre offre du 5/8 Novembre  
Aidez, Monsieur le Président et Messieurs,  
l'assurance de ma haute considération.

J. B. Poda

Antrag: Die Direktion bezieht absperrlich für Gold & den Ankauf  
von Uoi mitzubilden, mit dem Bemerkung an letzteren  
dass dem am 30. Nov. abgem. in Ansehung gestellten Willens  
unterzeichnet werden.

3. Janr 1875.

Frdy. Jütz & Koh. Dugart  
den Ballenstrassen:

Jeltz